Terre d'ADELES – L'Oasis, la ferme de feijoas
CONTRAT D'ENGAGEMENT Circuit court 2016

L'Oasis est située sur la commune de Saint Paul lès Dax, dans les Landes. Sylvie et Charles-Antoine ARNAUD y exploitent une plantation de près de trois cents FEIJOAS. Ils sont en cours de certification BIO..

Par la signature du présent contrat, les adhérents de Terre d'ADELES, l'association Terre d'ADELES et Sylvie et Charles-Antoine ARNAUD, exploitants de l'Oasis, s'engagent à respecter le lien producteur-consomm'acteurs conformément à l'esprit de la charte des AMAP.

Le consomm'acteur s'engage à :

1) Commander pour l'année 2016 un ou plusieurs colis de Feijoas, selon son choix, à préciser sur le contrat signé lors de l'inscription.

Tarif 2016 :

- ***1 colis de 2 Kg (entre 15 et 25 fruits)*** *: .....* ***5,00 €***
- ***1 colis de 5 Kg (entre 30 et 50 fruits)*** *: .....* ***10,00 €***

2) **Signer à la commande un chèque par livraison à l'ordre de ARNAUD**. Déposés à l'association Terre d'ADELES, les chèques seront remis au producteur le jour de chaque livraison.

3) Venir chercher personnellement ou faire prendre par une autre personne les colis commandés au moment de la livraison le **vendredi** de 18h à 19h30.

Calendrier livraisons 2016 : 18 novembre - 16 décembre

4) Trouver un remplaçant si pour une raison exceptionnelle l'engagement ne pouvait être respecté jusqu'à son terme. Une aide peut être apportée par les coordinateurs bénévoles de Terre d'ADELES.

L'association Terre d'ADELES facilite le lien producteur-consomm'acteurs.

Elle s'engage à :

1) Désigner un référent chargé d'organiser la livraison ;
Coordinatrice Feijoas : Claire DURANTOU, claire.durantou@terredadeles.org tél : 06 77 11 51 98
2) Mettre à disposition un lieu de livraison ;
3) Assurer le paiement des commandes ;
4) Tenir ses adhérents informés des propositions ddu producteur après accord du CA ;
5) Promouvoir les productions de l'Oasis et effectuer des actions de sensibilisation sur les circuits courts et AMAP auprès du grand public.

Le producteur s'engage à :

1) Préparer et livrer les colis au jour dit ;
2) Prévenir TDA au cas où un incident de production (panne, contamination…) atteindrait l'exploitation. Une décision commune serait alors prise par l'ensemble des consomm'acteurs et le producteur.
3) Informer les consomm'acteurs sur la vie de l'exploitation dans la plus grande transparence, fournir les justificatifs relatifs à la labellisation bio.
4) Accueillir le consomm'acteur à l'exploitation. Le producteur reconnaît le rôle de l'association Terre d'ADELES et n'entretient de relations commerciales avec ses adhérents que dans le cadre du présent accord.

L'association Terre d'ADELES, ses consomm'acteurs, Sylvie et Charles-Antoine ARNAUD s'engagent à poursuivre conjointement la réflexion de manière à améliorer progressivement le présent contrat, l'objectif final de ce circuit court étant de mobiliser de manière fiable, régulière et pérenne un nombre suffisant de consomm'acteurs pour que le producteur parvienne à vivre dignement de son travail. Un bilan du présent accord sera effectué lors de la prochaine Assemblée Générale de Terre d'ADELES. Des modifications pourront alors être proposées pour la saison suivante. Terre d'ADELES, ses consomm'acteurs et Sylvie et Charles-Antoine ARNAUD s'engagent à communiquer en toute franchise et liberté, à partager les idées et initiatives afin d'améliorer le fonctionnement du projet.

Fait à Pessac le ……

Pour L'Oasis :	Pour Terre d'ADELES :	Le Consomm'acteur :
Sylvie et Charles-Antoine ARNAUD	Claire DURANTOU	NOM Prénom :